



Le transport  
logistique  
par l'image



Le transport  
logistique  
par l'image



Le transport  
logistique  
par l'image



Le transport  
logistique  
par l'image



Le transport  
logistique  
par l'image



Le transport  
logistique  
par l'image

## Règlement du concours

### LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE PAR L'IMAGE

**CONCOURS VIDEO EN ÉQUIPE** qui s'adresse aux étudiants (temps plein et alternance)

- BTS Transport et Prestations logistiques
- DUT Gestion Logistique et Transport
- Licence professionnelle en Transport-Logistique

Illustrez de manière attractive le secteur transport logistique ses métiers ses innovations technologiques, en laissant libre cours à votre imagination.

Donnez envie à d'autres jeunes de s'intéresser aux évolutions du secteur et de construire un projet professionnel.

#### ORGANISATEUR

Le concours **LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE PAR L'IMAGE** est organisé par l'AFT, dont le siège est situé au 82, rue Cardinet 75017 Paris, représentée par son président, Jean-Paul DENEUVILLE.

#### CALENDRIER

- **31 décembre 2017:** Date limite d'inscription en ligne par le chef de projet sur le site <http://concours2017.aft.services>
- **30 mars 2018** : Dépôt des vidéos sur [cloud.aft.services](http://cloud.aft.services)  
(les codes d'accès seront communiqués par l'AFT aux participants)
- **18 mai 2018** : Communication des résultats par mail aux chefs de projet des équipes
- **14 juin 2018** : Remise des prix lors de l'Assemblée Générale de l'AFT.

#### PRIX

Les 3 meilleures équipes sont récompensées dans chacune des trois catégories (BTS TPL, DUT GLT et Licence professionnelle en Transport-Logistique) par :

- 1er Prix chèque de 2 000 €
- 2ème Prix chèque de 1 500 €
- 3ème Prix chèque de 1 000 €

Les chèques seront remis aux chefs de projets.

#### CONTACT

Nadia Delettre - [nadia.delettre@aft-dev.com](mailto:nadia.delettre@aft-dev.com)

Tél : 03 44 66 37 07

## OBJECTIF PEDAGOGIQUE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

**LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE PAR L'IMAGE** est un concours de création de clips vidéos visant à valoriser les initiatives de découverte de l'entreprise, des métiers et du secteur transport logistique, de favoriser l'esprit d'entreprendre par une dynamique de projet innovante.

Son objectif est de contribuer à favoriser la compréhension du secteur transport logistique, de développer la connaissance de la diversité des métiers, d'encourager le développement chez les participants du sens de l'engagement et de l'initiative et de les faire progresser dans leur projet professionnel.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à des équipes d'étudiants, temps plein et alternance, en transport-logistique en BTS TPL, DUT GLT et Licences professionnelles.

Sont considérés comme participants tous les membres de l'équipe désignés par le chef de projet lors de l'inscription.

Pour participer, une équipe doit être constituée d'au moins 2 participants.

Le chef de projet de chaque équipe est en charge de l'inscription, avant le 31.12.2017, sur

<http://concours2017.aft.services>

La participation au concours est gratuite. L'équipe prend à sa charge les éventuels frais liés à la réalisation de sa vidéo.

## CONDITIONS DE REALISATION DES CLIPS VIDEOS

Les participants au concours doivent transmettre à l'AFT sur « **cloud.aft.services** » une vidéo d'une durée de 3 minutes maximum, sur le transport -logistique illustrant par exemple :

- Un aspect d'un métier,
- La découverte d'une entreprise ou organisation,
- Une activité, un processus, des innovations...
- Tout autre sujet pouvant éveiller la curiosité à l'égard du secteur.

Elle pourra prendre la forme de témoignages, de reportages, de fictions d'animations, etc.

Votre message doit s'adresser à un public de collégiens, lycéens et étudiants.

Les participants s'engagent à ce que les contenus des vidéos déposées sur le site respectent l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement, sans que cela ne soit limitatif :

- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs,
- Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers,
- Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers,
- Ne contient pas de propos dénigrants, diffamatoires, agressifs ou injurieux,
- Ne présente pas de caractère pédophile,
- Ne contient pas de messages ou d'informations à caractère politique, religieux,
- Pornographique, xénophobe ou pouvant heurter la sensibilité de mineurs ou du plus grand nombre,
- Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire
- N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité,
- L'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques,
- N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme,
- N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme,
- Ne contient pas de mentions de marques déposées.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le chef de projet garantit que la vidéo proposée est originale et inédite c'est-à-dire qu'elle n'est pas une recomposition de vidéos préexistantes et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune diffusion ou publication publique ou privée sur tout support numérique avant son dépôt sur le site du concours. L'originalité et le caractère inédit de la vidéo s'entendent dans son tout et ses parties constitutives. En cas de doute sur l'originalité et le caractère inédit de l'œuvre, l'AFT se réserve le droit d'exclure la vidéo du concours.

Les membres de l'équipe garantissent qu'ils sont les seuls détenteurs des droits de propriété intellectuelle attachés à la vidéo. Nous vous rappelons qu'il est juridiquement nécessaire de vous assurer que les musiques, photos, images, etc. Utilisées sont libres de droit et que toute personne figurant dans votre clip doit avoir signé une "autorisation de droit à l'image".

En conséquence, chaque participant s'engage à fournir, à la demande de l'AFT, copie de l'ensemble des écrits justifiant ladite autorisation.

Vous trouverez le formulaire type utilisé par l'AFT « Autorisation d'utilisation de photographies et vidéos de personnes extérieures à l'AFT à des fins de communication » en annexe de ce règlement.

## **SELECTION DES VIDEOS**

L'organisateur du concours se réserve le droit de refuser certaines vidéos qui ne seraient pas conformes au règlement et à l'éthique du concours précisés dans le paragraphe précédent.

Le jury prendra en compte les critères suivants pour désigner les gagnants :

- Respect des délais
- Pertinence du sujet choisi
- Qualité du contenu du film, l'exactitude des contenus, la cohérence globale
- Recherche de créativité
- Qualité technique permettant une bonne lecture et diffusion

## **CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE**

- Durée maximum: 3 minutes, générique compris
- Qualité minimum requise : HD/FULL HD
- Résolution minimum clip vidéo : conseillée 1920 x 1080
- Langue: français ou anglais avec sous-titrage en français
- Type de fichier/support à livrer : Vidéo compressée - 512 Mo maximum.

## **COMPOSITION DU JURY**

Le jury sera composé de représentants du ministère de l'Éducation Nationale, du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, de représentants de la profession et de représentants de l'AFT.

## REMISE DES PRIX

Les trois prix seront donc remis dans chacune des catégories (BTS TPL, DUT GLT et Licence professionnelle Transport-Logistique)

Lors de la remise des prix des meilleures équipes, le 14 juin 2018, l'étudiant déclaré comme « Chef de projet » sera seul récipiendaire des dotations, et fera son affaire de la répartition avec les autres membres de son équipe. L'AFT ne pourra être tenue pour responsable des modalités de la répartition entre les participants.

Les frais de transport pour se rendre à la cérémonie, seront pris en charge par l'AFT (base SNCF), pour un représentant par équipe lauréate.

## DROITS DES PARTICIPANTS ET DE L'ORGANISATEUR

Les étudiants auteurs des vidéos clips sélectionnés par le jury autorisent l'AFT à utiliser leurs noms et prénoms qui pourront faire l'objet de publications.

Les participants s'engagent à céder à l'AFT, à titre non exclusif, les droits d'exploitation portant sur la vidéo en vue de son utilisation et autorisent expressément sa mise en ligne.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées informatiquement conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ainsi, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant.

## COMMUNICATION

Les vidéos lauréates seront diffusées sur le site AFT-dev.com et lors de manifestations publiques, forum, salon, journées portes ouvertes, etc., ainsi que par les prescripteurs de l'information et de l'orientation.

## ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation. Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisateur. Toute candidature enregistrée vaut pour acceptation pleine entière et sans réserve du présent règlement.

## RESERVE

L'organisateur se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

## ANNEXES

« Autorisation d'utilisation de photographies et vidéos de personnes extérieures à l'AFT à des fins de communication ».